

CHARTRE DE L'UTILISATEUR DE L'ESPACE VTT DU BOIS DES RÊVES

Bienvenue au Bois des Rêves! Aidez-nous à faire respecter cette chartre et préserver le site.

Nous sommes tous des invités de la nature. Les sentiers, la faune, la flore ne nous appartiennent pas. Le respect et la courtoisie doivent être les garants d'une conduite appropriée en ces lieux.

Je prends connaissance, à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi, et je ne prends pas de risques inutiles. Je suis conscient de la définition donnée aux « vététistes » par les autorités régionales : « Tout cycliste empruntant des terrains accidentés ou irréguliers, nécessitant certaines aptitudes sportives ».

J'emporte avec moi un nécessaire de réparation, une trousse de première urgence et une carte détaillée du parcours.

JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

- Je circule en forêt en sachant que dans l'espace VTT comme sur l'ensemble du Bois des Rêves, les autorités provinciales et les gestionnaires du site sont très attentifs à la préservation des ressources naturelles, à la protection et la restauration des écosystèmes, à la prévention et l'atténuation des nuisances des activités sur l'environnement.
- Je respecte donc ces principes ainsi que la quiétude de la faune et de la flore.
- Je rapporte tous mes déchets et fais attention de ne pas laisser échapper papiers ou bidons de mes poches.
- J'informe d'autres personnes de mon itinéraire et je ne pars jamais seul(e).
- J'observe en tout lieu et en toute circonstance le Code de la route, le Code forestier, les arrêtés communaux et tous les panneaux d'interdictions

- Je n'allume ni feu, ni barbecue dans l'Espace VTT ni à aucun autre endroit du Bois des Rêves.
- Je ne réalise pas des travaux ou des aménagements sur les pistes de l'Espace VTT.
- L'aménagement non autorisé ou illégal des sentiers peut entraîner des dommages à l'environnement, des responsabilités en cas de blessures, ou même la possible fermeture du sentier.

JE RESPECTE LES SENTIERS

- Je respecte le sentier et ne pratique pas le hors-piste, y compris pour couper un virage ou une épingle.
- Je roule « propre » et n'abuse pas du dérapage.
- Je m'engage dans la préservation et l'entretien des sentiers en concertation avec les équipes du Bois des Rêves. En cas de problème, il est obligatoire de prévenir les gardes (0476/01-27-01)

JE RESPECTE LES AUTRES USAGERS

- Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret.
- J'utilise un vélo de type VTT en parfait état de fonctionnement et équipé de freins efficaces à l'avant comme à l'arrière.
- À l'approche d'autres usagers, je ralentis et annonce mon arrivée par un « bonjour » ou à l'aide de ma sonnette.
- Je respecte les distances de sécurité et je n'exerce aucune contrainte sur les autres usagers qui roulent sur la même piste que celle que j'emprunte.
- Tous les chemins ne sont pas des pistes de descente. Lors d'un virage aveugle, je prends garde aux autres.
- Je maîtrise ma vitesse en toute circonstance.
- Je ne remonte pas une piste en sens inverse.

Afin d'éviter des accidents, les panneaux de signalisation et les marquages sur les différentes pistes sont scrupuleusement à respecter.

Le Bois des Rêves recommande aux usagers de faire la reconnaissance des pistes avant de les emprunter. Attention, certains parcours sont uniquement accessibles aux usagers avertis et très expérimentés. L'entière responsabilité repose sur celui qui les emprunte. Des chutes sont possibles aux obstacles, des morceaux peuvent se détacher et casser.

Il est obligatoire pour les usagers de tester leur stabilité avant de les emprunter. Dans le doute il faut absolument les éviter. L'entière responsabilité repose sur celui qui les emprunte.

Par temps pluvieux, les modules en bois sont à éviter.

Le port du casque est obligatoire sur l'entièreté de l'espace VTT. En conséquence, je porte les protections adéquates pour la pratique du VTT : casque complet, protections complètes c.-à-d. protection du dos, de la poitrine, des genoux, des coudes et des mains.

Le Bois des Rêves conseille des casques fermés et rappelle que chaque discipline de VTT requiert l'équipement adéquat.

L'Espace VTT ne peut pas être utilisé par des véhicules à moteur auquel il n'est pas destiné.

L'accès à l'Espace VTT du Bois des Rêves se fait exclusivement via la rue de Morimont.



Le Bois des Rêves

Allée du Bois des Rêves 1, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
Tél. : 010 41 60 72 | boisdesreves@brabantwallon.be | www.boisdesreves.be

GSM des gardes :
0476 01 27 01

